Page 76. Exercice 38. Escalier.

Le nombre de marches d’un escalier est compris entre 40 et 80.

* Si on compte ces marches deux par deux, il en reste une.
* Si on les compte trois par trois, il en reste deux.
* Si on les compte cinq par cinq, il en reste quatre.

**Quel est le nombre de marches de cet escalier ?**